

Volume 14 • Numéro 1  
Le 21 mars 2018

## Journée de formation du printemps

La prochaine activité de formation de l'AGFMQ aura lieu **le 1<sup>er</sup> mai prochain à l'Hôtel Rive Gauche à Beloeil.**

La thématique de cette journée portera sur **la gestion contractuelle** dans le contexte des modifications législatives adoptées récemment (PL122). Cette formation sera animée par Vincent Vu et François Émond.



**Vincent Vu**, B.A.A. est directeur de l'approvisionnement de la Ville de Lévis et détient une formation de comptable en management accrédité. Avec près de 25 années à titre de gestionnaire dans le milieu municipal et dans les domaines des finances et de l'approvisionnement, il a développé son expertise dans l'optimisation des processus, la planification stratégique, la gestion du changement, la gestion de projets ainsi que dans l'approvisionnement stratégique. Il a contribué, en collaboration avec le CERIU (Centre d'Expertise et de Recherche en Infrastructures Urbaines), à l'élaboration du modèle de « Devis à obligation de performance » (DOP). Depuis, il siège au conseil d'administration du Conseil Canadien des Marché Publics (CCMP).



**François Émond** est président Attitude Services Conseils et détient un MBA ainsi qu'une certification « Black Belt » Six sigma. Il œuvre dans le domaine de la gestion et de l'amélioration continue des processus d'affaires depuis maintenant plus de 15 années. Son expérience s'est acquise tant au sein d'entreprises manufacturières que de services publics. Le domaine de l'approvisionnement où il a principalement œuvré l'a amené à interagir tant avec des fournisseurs de divers secteurs d'activités qu'avec mes nombreux clients internes représentant diverses fonctions importantes de l'organisation. Au cours de ces années, il a développé une solide expertise entre autres en réalisation de diagnostics, analyse optimisation des processus d'affaires et manufacturiers, gestion et optimisation des inventaires et stratégie d'approvisionnement.

Cette session de formation intitulée « **Autonomie et flexibilité en gestion contractuelle : Comment y parvenir de façon concrète?** » traitera des modifications législatives adoptées récemment permettant aux municipalités de se doter d'outils favorisant l'autonomie et la flexibilité dans leurs processus de gestion contractuelle. Dans un contexte où certaines municipalités ont adopté un règlement sur la gestion contractuelle alors que d'autres sont en réflexion, il est approprié de répondre à plusieurs questions fondamentales en lien avec l'autonomie souhaitée et les conséquences y étant associées. Cette formation vise à identifier les éléments importants associés à la mise en œuvre de saines pratiques en approvisionnement public et plus concrètement, les principes qui devraient être mis de l'avant pour mettre en place des stratégies novatrices et tirer profit des assouplissements des modifications législatives adoptées (PL122), le tout, en s'assurant de la conformité à ce nouveau cadre légal.

## Plan de formation :

### Partie 1 : Nouveautés de la loi

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1- Règlement versus Politique                   | 6- Dénonciations, sanctions          |
| 2- Mesures pour une saine gestion contractuelle | 7- Engagement de crédits             |
| 3- Rotation des cocontractants                  | 8- Coopérative de solidarité sociale |
| 4- Évaluation qualitative                       | 9- Organismes à but non lucratif     |
| 5- Nouveaux seuils                              | 10- Avis publics                     |

### Partie 2 : Rédaction d'un Règlement sur la gestion contractuelle

- |                    |   |
|--------------------|---|
| 1- Guide de l'UMQ; | 3- Exemples de règlements   |
| 2- Guide du MAMOT  | 4- Politique d'approvisionnement en conjonction avec le règlement |

Pour vous inscrire, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription, qui vous a été transmis par courriel le 15 mars, et à le retourner à : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com). Vous pouvez aussi vous rendre sur le [site internet de l'AGFMQ](#) et remplir le formulaire. Dépêchez-vous, car les places sont limitées.

On vous y attend en grand nombre !

**Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA**  
**Première vice-présidente**

## Renouvellement de votre adhésion à l'AGFMQ

Nous vous invitons, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à renouveler votre adhésion. Comme l'an passé il n'est plus nécessaire de remplir le formulaire d'adhésion. S'il n'y a aucune modification à apporter aux données que nous avons sur vous ou votre municipalité, il suffit de faire suivre la facture au service des déboursés. Vous devriez déjà l'avoir reçue, par courriel. Si ce n'est pas le cas, veuillez, SVP, vous adresser au secrétariat de l'Association à l'adresse suivante : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com).

## Colloque 2018

Le prochain colloque annuel de l'Association aura lieu du 11 au 14 septembre prochains dans un hôtel nouvellement rénové situé au cœur de la Mauricie, le Delta Trois-Rivières. Le comité d'organisation travaille ardemment à vous préparer un "menu" qui saura vous plaire. Nous pouvons déjà vous annoncer que suite aux nombreux commentaires positifs que nous avons reçus, l'atelier d'échanges entre les participants sera de retour, dans une formule améliorée afin de répondre encore mieux à vos besoins.

Votre présence à cet événement est précieuse et nous vous invitons à inscrire cette expérience unique dès maintenant dans vos agendas. La documentation pertinente, incluant le formulaire d'inscription, vous sera transmise comme à l'habitude en mai prochain. À bientôt !

**Jean Mignault, CPA, CA**  
**Coordonnateur, colloque 2018**

## Comité consultatif sur les finances municipales

Lors de cette réunion, nous commentons les sujets discutés lors de la réunion du Groupe de travail sur la présentation de l'information financière qui a lieu généralement la semaine précédente.

Le 23 février, les participants ont discuté des articles du PL 155, présentement à l'étude en Commission parlementaire. Certains articles apportent des précisions du projet de loi 122 afin d'améliorer l'application de cette dernière. D'autres articles sont nouveaux, tels que la « VOR » ; Vérification d'Optimisation des Ressources. Selon le PL155, ces VOR seront obligatoires pour tous les organismes municipaux. La proposition est que les VOR soient effectuées par la Commission Municipale du Québec (CMQ) pour les organismes ayant moins de 10 000 habitants. Pour les villes de plus de 100 000 habitants, ce sont les Auditeurs Internes qui le font. Pour les autres, l'organisme aura le choix de le faire effectuer par un auditeur externe ou confier le mandat à la CMQ. Ce choix sera irréversible. Les mandats confiés à la CMQ seraient gratuits.

Un autre article concerne les mandats octroyés aux auditeurs externes pour l'audit de conformité. Ces derniers devront avoir une durée minimale de 3 ans et maximale de 5 ans.

De plus, quant à la rotation des contractants, le souhait est d'éliminer les contrats de moins de 25 000 \$.

Par la suite, un suivi des mesures du PAGAFAM (Plan d'Action Gouvernemental pour Alléger le Fardeau Administratif des Municipalités) a été fait afin de résumer ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

La prochaine réunion est prévue en juin prochain.

**Josée Lapointe, CPA, CGA**  
**Présidente**

## Groupe de travail sur la présentation de l'information financière

Le 16 février dernier se tenait la réunion du groupe de travail sur la présentation de l'information financière. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour :

### Proposition de modifications au rapport financier 2018

Plusieurs réflexions sont en cours pour le rapport financier 2018. La pagination serait revue afin de refléter la segmentation selon le PL122. Le rapport pourrait être scindé en plusieurs sections contenant chacune un rapport distinct de l'auditeur. Entre autres, la conciliation à des fins fiscales, l'endettement total net à long terme et l'excédent (déficit) accumulé pourraient être présentés dans une section distincte. Attention aux résolutions rattachées aux éléments de la conciliation à des fins fiscales !

La ventilation détaillée pour différentes composantes de l'excédent accumulé serait faite uniquement pour l'administration municipale. La ventilation pour les organismes contrôlés serait effectuée de façon globale.

De plus, afin d'éviter des retards de transmission de rapports financiers consolidés, étant donné la difficulté d'obtenir l'information vérifiée de différents organismes, le MAMOT s'interroge sur la nécessité d'auditer l'endettement total net à long terme.

Afin d'éviter la confusion, l'appellation « organismes contrôlés » serait modifiée pour « organismes consolidés en tant qu'organisme contrôlé ou partenariat ».

Une note complémentaire pour la reddition de compte relative au Fonds de gestion de mise en valeur du territoire serait présentée. Cette note serait similaire à celles produites pour les FLI et FLS.

## Projet de Loi no 155

Nous vous invitons à consulter le [projet de Loi no 155](#) modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec. Notamment, ces modifications règlent certaines problématiques suite à l'adoption du PL 122 et modifient le mandat du vérificateur général, du comité de vérification et du vérificateur externe. Un dossier à suivre!

En cette période de préparation du rapport financier, le [Guide du rapport financier 2017](#) vous apportera des précisions au sujet des nouveautés au rapport financier 2017 et de la [note d'information sur les principales lacunes, erreurs et autres considérations relevées aux rapports financiers 2016](#).

Ce dernier document est complémentaire aux notes d'information déjà produite pour les rapports financiers depuis 2013 également disponibles sur le site du MAMOT.

Finalement, le MAMOT nous rappelle l'importance de cumuler l'information tout au long de l'année afin d'être en mesure de se conformer à la norme sur les apparentés.

**Jocelyne Montreuil, CPA, CA**  
**Deuxième vice-présidente**

## Table de concertation des associations municipales

La dernière réunion s'est tenue le 19 janvier dernier. Lors de cette rencontre, une vingtaine de représentants de 19 associations différentes étaient présents. À tour de rôle, nous avons discuté des enjeux et défis de la prochaine année. Certains sujets sont communs, dont la modernisation des outils de communications, la formation et le soutien des membres. De plus, chaque association discutait de sa gouvernance, de manière à savoir ce qui se fait ailleurs, dans le but d'améliorer le service aux membres.

Un constat commun à toutes les associations est l'importance du réseautage inter associations. Le partage de l'information entre les associations au lieu de faire le travail chacun de son côté. Une collaboration entre associations pour des veilles législatives, par exemple, les commentaires sur projets de loi ou les changements législatifs. À ce sujet, plusieurs projets de Loi sont à l'étude, dont le PL 155, PL 108, PL 132 etc.

Vos commentaires à l'égard de ces projets de Loi sont essentiels afin que nous puissions « influencer » les décideurs avant l'adoption de ces derniers, de manière à faciliter la mise en application de ces changements. Que les associations aient 100 ou 1000 membres, toutes ont les mêmes préoccupations, soit le support de leurs membres travaillant au sein des organismes municipaux.

**Petit QUIZZ** : Voici les acronymes des associations présentes, veuillez les identifier!

AARQ; ABPQ; ACMQ; ACSIQ; ADGMQ; ADGMRCQ; ADMQ; AEMQ; AGCMQ; AGFMQ; AIMQ; APCMQ; AQLM; AREVQ; AUAMQ; COMAQ; COMBEQ; GRHMQ; RIMQ

**Josée Lapointe, CPA, CGA**  
**Présidente**

## Le site Web de l'AGFMQ

**N'oubliez pas de visiter notre site Web !**

**Vous y retrouverez notamment, des outils exclusifs aux membres :**

**Le planificateur du gestionnaire** : outil de gestion utile pour la planification financière, présenté à la dernière assemblée générale annuelle.

**Structure du service des finances** : organigrammes et données ayant été utilisés à l'atelier d'échanges du colloque 2017.

La section *Politique et règlements* de la **Zone membres** peut également vous être utile. Vous y trouverez des modèles de politiques, des règlements ou des devis sur des sujets variés.

La **Zone membres** du site Web de l'Association est la source d'information pour vous inspirer. Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ou vous souhaitez partager de l'information ?

Écrivez-nous : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com).

**Danik Salvail, CPA, CGA**

**Coordonnateur aux communications**